

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.12.2021

Numéro de version 4

Révision: 23.12.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: LiFSI:PYR13FSI 2:3 (mol.)

Code du produit: E266

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Secteur d'utilisation** SU24 Recherche et développement scientifiques

- **Catégorie du produit** PC21 Substances chimiques de laboratoire

- **Catégorie de processus** PROC 1 - PROC 5- PROC 8b - PROC 9 - PROC 15.

Emploi de la substance / de la préparation Ce produit est uniquement destiné à l'utilisation exclusive de la Recherche et du Développement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Solvionic SA

11 chemin des Silos

31100 TOULOUSE

FRANCE

N° de téléphone: +33 (0)32.26.20.20

Service chargé des renseignements: Service des affaires réglementaires

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA (INRS): +33 (0)1.45.42.59.59

CCHST: 1-800-668-4284 (Canada & U.S.A)

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Repr. 2 H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Voie d'exposition: Ingestion.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

N-Propyl-N-methylpyrrolidinium bis(fluorosulfonyl)imide

Lithium bis(fluorosulfonyl)imide

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.12.2021

Numéro de version 4

Révision: 23.12.2021

Nom du produit: LiFSI:PYR13FSI 2:3 (mol.)

(suite de la page 1)

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Voie d'exposition: Ingestion.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Caractérisation chimique: Mélanges****- Description:**

Mélanges des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Mélanges: composé des substances indiquées ci-après.

- Composants dangereux:

CAS: 852620-97-4	N-Propyl-N-méthylpyrrolidinium bis(fluorosulfonyl)imide; PROMPYRFSI; PYR1333	>60-≤95%
Numéro CE: 814-970-5	Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	
CAS: 171611-11-3	Lithium bis(fluorosulfonyl)imide; M0333; LI FSI	>25-≤40%
Numéro CE: 686-526-7	Repr. 2, H361; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****- Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

. Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

. Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**. Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

. Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****. Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.**5.3 Conseils aux pompiers****. Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.12.2021

Numéro de version 4

Révision: 23.12.2021

Nom du produit: LiFSI:PYR13FSI 2:3 (mol.)

(suite de la page 2)

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
. **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

. **Stockage:**
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

. **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
. **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

- **Equipement de protection individuel:**
. **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Eviter tout contact avec la peau.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
. **Protection respiratoire:**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
. **Protection des mains:**



Gants de protection

Gants en néoprène
Pour minimiser l'humidité dans le gant, due à la transpiration, un changement de gants durant une session de travail est nécessaire.

Matériau des gants Gants en néoprène

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

. **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- **Indications générales**

. **Aspect**

Forme: Liquide

Couleur: Incolore à jaune clair

. **Odeur** Non déterminé

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.12.2021

Numéro de version 4

Révision: 23.12.2021

Nom du produit: LiFSI:PYR13FSI 2:3 (mol.)

(suite de la page 3)

. Seuil olfactif:	Non déterminé.
- valeur du pH:	Non déterminé.
- Changement d'état	
. Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	315 °C (CAS: 852620-97-4 N-Propyl-N-méthylpyrrolidinium bis(fluorosulfonyl)imide)
- Point d'éclair:	300 °C (CAS: 852620-97-4 N-Propyl-N-méthylpyrrolidinium bis(fluorosulfonyl)imide)
- Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
. Température de décomposition:	Non déterminé.
- Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
- Limites d'explosion:	
. Inférieure:	Non déterminé.
. Supérieure:	Non déterminé.
- Pression de vapeur à 25 °C:	0,2 hPa
- Densité à 20 °C:	1,477 g/cm ³
. Densité relative:	Non déterminé.
. Densité de vapeur:	Non déterminé.
. Taux d'évaporation:	Non déterminé.
- Solubilité dans/miscibilité avec	
. l'eau:	Entièrement miscible
- Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
- Viscosité:	
. Dynamique:	Non déterminé.
. Cinématique:	Non déterminé.
- Teneur en solvants:	
. VOC (CE)	0,00 %
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles** Oxydant fort et Base forte.**10.6 Produits de décomposition dangereux** Pas de produits de décomposition dangereux connus**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification**ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**

Oral LD50 500 mg/kg

CAS: 852620-97-4 N-Propyl-N-méthylpyrrolidinium bis(fluorosulfonyl)imideOral LD50 500 mg/kg (rat) (Acute Oral toxicity)
Conformément à la méthode OCDE 423, la DL50 du produit peut être considérée comme 500 mg/kg de poids corporel/jour par voie orale chez le rat.**CAS: 171611-11-3 Lithium bis(fluorosulfonyl)imide**

Oral LD50 500 mg/kg (ATE)

- Effet primaire d'irritation**. Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

. Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.12.2021

Numéro de version 4

Révision: 23.12.2021

Nom du produit: LiFSI:PYR13FSI 2:3 (mol.)

(suite de la page 4)

Indications toxicologiques complémentaires:**- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**. **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.. **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**. Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Voie d'exposition: Ingestion.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****CAS: 852620-97-4 N-Propyl-N-methylpyrrolidinium bis(fluorosulfonyl)imide**

Dermique	Skin irritation	95,2 % /tissue via (Skin irritation in vitro) OCDE 439 (Irritation cutanée in vitro : méthode d'essai de l'épiderme humain reconstitué).
	Skin corrosion	88,72 % /tissue (In Vitro Skin Corrosion RHE) % tissue viability After 1hour : 131.98 % tissue viability After 3 minutes : 88.72 Product not corrosif.
Effet d'irritation des yeux	Eye irritation	score (Isolated Chicken Eye Test) Score des résultats : opacité de la cornée : 0 rétention de fluorescéine : 0.5 pourcentage de gonflement cornéen : 6
Sensibilisation	Skin sensitisation	% at mM (In Chemico Skin Sensitisation: DPRA) déplétion en lysine : 2,63 % à 100 mM. déplétion en cystéine : 94,68 % à 100 mM moyenne globale : 48,66% Ces résultats reflètent une réactivité élevée et donc une prédiction positive du test de réactivité peptidique directe DPRA.
	Skin sensitisation	813,77 µM (In Vitro Skin Sensitisation: KeratinoSens™) Le résultat du test KeratinoSens™ montre que le produit peut être un sensibilisant cutané potentiel.
	Genetic toxicity in vitro	/5000, 1500, 50 (Bacterial Reverse Mutation Assay) Le produit ne provoque pas de changement mutagène sur les souches de Salmonella typhimurium TA 1535, 1537, TA 98, TA 100 et les souches d'Escherichia coli et WP2 (UVR A) (pKM101) avec ou sans activation métabolique, selon la ligne directrice de l'OCDE 47.

Toxicité aquatique:**CAS: 852620-97-4 N-Propyl-N-methylpyrrolidinium bis(fluorosulfonyl)imide**

EC50 freshwater algae and cyanobacteria (statique)	100 mg/L (Freshwater Alga and Cyanobacteria test) Les CE50 et CE10 sont supérieures à 100 mg/L sur la croissance de Pseudokirchneriella subcapitata sur une période de 72 heures. NOEC (growth rate): 100 mg/L LOEC (growth rate): > 100 mg/L NOEC (yield): 100 mg/L LOEC (yield): > 100 mg/L 72h-ErC10: > 100 mg/L 72h-ErC20: > 100 mg/L 72h-ErC50: > 100 mg/L 72h-EyC10: > 100 mg/L 72h-EyC20: > 100 mg/L 72h-EyC50: > 100 mg/L
48h-EC50 (statique)	95,04 mg/L (daphnia) (EC50 (daphnia)) Toxicité à court terme pour les invertébrés aquatiques : 48h-CE50 = 95,04 mg/L (Daphnia magna). La substance est pas considérée comme toxique aiguë pour les espèces aquatiques selon des critères CLP.

12.2 Persistance et dégradabilité**CAS: 852620-97-4 N-Propyl-N-methylpyrrolidinium bis(fluorosulfonyl)imide**

Biodegradation	0 % dégradation /Not biodegrad (Biodegradation in water) le test a montré que le produit est considéré comme non facilement biodégradable.
----------------	---

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.12.2021

Numéro de version 4

Révision: 23.12.2021

Nom du produit: LiFSI:PYR13FSI 2:3 (mol.)

(suite de la page 5)

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.**Autres indications écologiques:****Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.**Catalogue européen des déchets**

HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP6	Toxicité aiguë
HP10	Toxique pour la reproduction
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

Emballages non nettoyés:. **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.. **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU****DOT, ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA** néant**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****DOT, ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA** néant**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****DOT, ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA**
Classe néant**14.4 Groupe d'emballage****DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA** néant**14.5 Dangers pour l'environnement:** Non applicable.**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.**"Règlement type" de l'ONU:** néant**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS05

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

N-Propyl-N-méthylpyrrolidinium bis(fluorosulfonyl)imide

Lithium bis(fluorosulfonyl)imide

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.12.2021

Numéro de version 4

Révision: 23.12.2021

Nom du produit: LiFSI:PYR13FSI 2:3 (mol.)

(suite de la page 6)

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Voie d'exposition: Ingestion.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Directive 2012/18/UE**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Les utilisateurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Ce produit est uniquement destiné à l'utilisation exclusive pour la recherche et le développement

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique: Service des affaires réglementaires**Contact:**

Mail: hse@solvionic.com

T: +33 (0)5.34.63.35.35

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3